

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC VAUDREUIL-SOULANGES  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance ordinaire 13 juin 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le lundi 13 juin 2022 à 19 h 30 à la salle Maurice-Ravary du Centre Sportif Soulanges situé au 100, rue des Loisirs à Saint Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Jean-Pierre Ménard, Maxime Gamelin, Annie Robichaud, Laurent Barsalou, Patrice Schoune, formant quorum sous la présidence du Maire Jean-Yves Poirier.

Le conseiller François Lalonde se joint à la séance à 19 h 33.

Autre(s) personne(s) présente(s) : Anne-Marie Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière et Julie Paradis, directrice générale adjointe et responsable du greffe.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Jean-Yves Poirier, déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2022-06-096

Le maire Jean-Yves Poirier procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 14 juin 2022.

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin,  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 juin 2022 tel que rédigé, soit :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

3. **GREFFE**

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2022

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mai 2022

3.3 Dépôt de la correspondance

4. **RESSOURCES HUMAINES**

4.1 Embauche - Moniteurs - Camps de jour 2022

4.2 Embauche - Directeur des ressources humaines et du service technique

5. **FINANCES**

5.1 Approbation des listes de déboursés et des transferts budgétaires - Mai 2022

5.2 Ratification de contrat et autorisation de paiement - Gespro Groupe Conseil Inc. - Stabilisation des berges de la rivière Delisle

5.3 Ratification de contrat et autorisation de paiement - Gespro Groupe

- Conseil Inc. - Reprofilage des fossés et du pavage de la couche de surface de la rue des Prés
- 5.4 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Centre de services informatiques - Achat d'équipement informatique
- 5.5 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Centre de services informatiques - Achat d'un serveur informatique
- 6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**
- 7. SERVICES URBAINS**
- 7.1 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Lefebvre et Associées - évaluateurs agréés inc. - Évaluations terrains chemin Élie-Auclair
- 8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT**
- 8.1 Octroi de mandat et autorisation de paiement - Martin Desgagné B. Arch. Gestion Plani-Concept - Rénovation de l'hôtel de ville
- 9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 9.1 Octroi de mandat et autorisation de paiement - Parallèle 54 Expert-Conseil inc. - Services professionnels pour la réfection du muret de soutènement au parc F-X Prieur
- 9.2 Adhésion - Programme d'assurance pour les OBNL des municipalités membres de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)
- 9.3 Autorisation de signature - RACJ - Personne ressource auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux
- 9.4 Précision résolution 2022-05-081 - Comités consultatifs pour la rédaction d'une politique familiale et révision de la politique pour aînés
- 10. RÈGLEMENTS**
- 10.1 Avis de motion et dépôt - Règlement d'emprunt numéro 188-2022 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 085 900 \$ pour des travaux de stabilisation de la berge de la rivière Delisle attenante au 2067 chemin Élie-Auclair
- 10.2 Avis de motion - Règlement 185-2022 relatif à l'établissement, la création et les interventions du service incendie
- 10.3 Dépôt - Règlement 179-2021 relatif à la prévention des incendies
- 10.4 Adoption - Règlement d'emprunt numéro 186-2022 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 484 000 \$ pour la réfection du drainage et travaux de pavage sur la rue des Prés
- 10.5 Adoption - Règlement 187-2022 relatif à l'augmentation du fonds de roulement
- 11. AFFAIRES DIVERSES**
- 11.1 Autorisation de signature - Entente avec la compagnie de Chemin de fer Canadien Pacifique - Abolition du sifflement de locomotives aux passages à niveau des chemins Sainte-Marie, de Beaujeu, de l'Église et Élie-Auclair
- 12. PAROLE AUX CONSEILLERS**
- 13. PAROLE AU MAIRE**
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Le conseiller François Lalonde se joint à la séance à 19 h 33.**

**3.**

**GREFFE**

3.1

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2022**

2022-06-097

Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2022 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune,  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.2

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 MAI 2022**

2022-06-098

Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mai 2022 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou,  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mai 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.3

**DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

DATE	EXPÉDITEUR	OBJET	SIGNATAIRE
27 mai 2022	Société nationale des Québécois du Suroît	Aide financière – 3 000 \$ - Programme d'assistance financière aux célébrations locales – Fête nationale du Québec	Véronique Poirier, coordonnatrice
26 mai 2022	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	Programme d'infrastructure Municipale amie des aînés (PRIMADA) – 100 000 \$ - Aménagement	Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation Marguerite Blais,

		sentier pédestre	responsable des Aînés et des Proches aidants
19 mai 2022	Ministère des Transports	Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet entretien – 124 776 \$	François Bonnardel , ministre
6 avril 2022	Ministère de l'Éducation du Québec	Aide financière – 150 000 \$ - Programme PAFSSPA – Mise en valeur rivière Delisle	Isabelle Charest, ministre

#### 4.

#### **RESSOURCES HUMAINES**

##### 4.1

#### **EMBAUCHE - MONITEURS - CAMPS DE JOUR 2022**

2022-06-099

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher des moniteurs pour le Camp de jour Soulanges de la Municipalité de Saint-Polycarpe;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection d'embaucher Madame Justine Chabot-Cécyre, Madame Sara Mulic et Monsieur Elyes Boukthir;

Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud,  
ET RÉSOLU

D'ATTRIBUER les postes de monitrices à Madame Justine Chabot-Cécyre, Madame Sara Mulic et de moniteur à Monsieur Elyes Boukthir pour le Camp de jour Soulanges de la Municipalité de Saint-Polycarpe à compter du 15 juin 2022;

DE FIXER le salaire de ces employées à l'année 1 de la grille salariale étudiante, conformément à la résolution 2022-03-040.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

##### 4.2

#### **EMBAUCHE - DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES ET DU SERVICE TECHNIQUE**

2022-06-100

CONSIDÉRANT les projets en cours et à venir à la Municipalité de Saint-Polycarpe;

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher un directeur de ressources humaines et du service technique;

CONSIDÉRANT la candidature de l'ancien employé 13-0010;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde,  
ET RÉSOLU

D'ATTRIBUER le poste de Directeur des ressources humaines et du

service technique à l'employé 13-0010 pour la Municipalité de Saint-Polycarpe, et ce, à compter du 4 juillet 2022;

DE FIXER l'adhésion au régime d'assurance collective et la participation au régime de retraite dès son entrée en fonction, le 4 juillet 2022.

DE MODIFIER en conséquence les annexes A et B de la Politique de travail des employés cadres de la Municipalité de Saint-Polycarpe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**5.**

**FINANCES**

**5.1**

**APPROBATION DES LISTES DE DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES - MAI 2022**

2022-06-101

CONSIDÉRANT les listes des comptes payés et à payer et la liste numéro 2022-06 des transferts budgétaires du mois de mai 2022 lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin,  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les listes des comptes payés et à payer et la liste numéro 2022-06 des transferts budgétaires du mois de mai 2022;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer les paiements des comptes inscrits totalisant un montant de 463 244,91 \$, soit :

Chèques émis par la municipalité	356 177,52 \$
Paiements électroniques par Accès D'Affaires de Desjardins	59 633,70 \$
Salaires nets	47 433,69 \$
<b>TOTAL</b>	<b>463 244,91 \$</b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Anne-Marie Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_  
Anne-Marie Duval  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**5.2**

**RATIFICATION DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - GESPRO GROUPE CONSEIL INC. - STABILISATION DES BERGES DE LA RIVIÈRE DELISLE**

2022-06-102

CONSIDÉRANT QU'un contrat a été octroyé à Gespro Groupe Conseil Inc. pour les services de coordination de professionnels mandatés pour les affaissements du chemin Élie-Auclair;

CONSIDÉRANT la complexité des dossiers;

CONSIDÉRANT QU'un montant supplémentaire de 12 382,91 \$ doit s'ajouter au prix du contrat initial de 7 617,09 \$ totalisant le somme de 20 000 \$ pour mener à terme la réfection du chemin;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard,  
ET RÉSOLU

DE RATIFIER le contrat octroyé à Gespro Groupe Conseil Inc;

D'AUTORISER le bon de commande ADM-000637;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer à Gespro Groupe Conseil Inc. un montant maximal de 20 000 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 23-032-04-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.3 **RATIFICATION DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - GESPRO GROUPE CONSEIL INC. - REPROFILAGE DES FOSSÉS ET DU PAVAGE DE LA COUCHE DE SURFACE DE LA RUE DES PRÉS**

2022-06-103

CONSIDÉRANT QU'un contrat a été octroyé à Gespro Groupe Conseil Inc. pour les services de coordination de professionnels mandatés dans le cadre du projet de la rue des Prés ;

CONSIDÉRANT la complexité des dossiers;

CONSIDÉRANT QU'un montant supplémentaire de 5 500 \$ doit s'ajouter au prix du contrat initial de 9 500 \$ totalisant le somme de 15 000 \$ pour mener à terme le reprofilage des fossés et du pavage de la couche de surface de la rue des Prés;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune,  
ET RÉSOLU

DE RATIFIER le contrat octroyé à Gespro Groupe Conseil Inc;

D'AUTORISER le bon de commande ADM-000626;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer à Gespro Groupe Conseil Inc. un montant maximal de 15 000 \$, taxes incluses, à même le budget d'opération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.4 **OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - CENTRE DE SERVICES INFORMATIQUES - ACHAT D'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE**

2022-06-104

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire procéder à l'achat d'équipement informatique;

CONSIDÉRANT QUE ces équipements démontrent un vieillissement, mais qu'ils pourront être réutilisés pour d'autre fonction dans la municipalité;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise Centre de services informatiques;

Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud,  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Centre de services informatiques pour l'achat d'équipement informatique;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer à l'entreprise Centre de services informatiques un montant maximal de 4 366,98 \$ taxes incluses, à même le budget d'opération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.5 **OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - CENTRE DE SERVICES INFORMATIQUES - ACHAT D'UN SERVEUR INFORMATIQUE**

2022-06-105 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire procéder à l'acquisition d'un nouveau serveur informatique;

CONSIDÉRANT QUE notre serveur à la municipalité démontre des signes de vieillissement;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise Centre de services informatiques;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard,  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Centre de services informatiques pour l'achat d'un serveur informatique;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer à l'entreprise Centre de services informatiques un montant maximal de 10 229,33 \$ taxes incluses, à même le fonds de roulement remboursé sur une période de 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. **SERVICES URBAINS**

7.1 **OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - LEFEBVRE ET ASSOCIÉES - ÉVALUATEURS AGRÉÉS INC. - ÉVALUATIONS TERRAINS CHEMIN ÉLIE-AUCLAIR**

2022-06-106 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire procéder à l'évaluation des propriétés sur certains terrains sur le chemin Élie-Auclair;

CONSIDÉRANT la nécessité que cela soit effectué le plus rapidement possible;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise Lefebvre et Associées - évaluateurs agréés inc.;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin,  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Lefebvre et Associées - évaluateurs agréés inc. pour l'évaluation des terrains sur le chemin Élie-Auclair;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer à

l'entreprise Lefebvre et Associées - évaluateurs agréés inc. un montant maximal de 11 497, 50 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 23-032-04-721;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT**

**8.1 OCTROI DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - MARTIN DESGAGNÉ B. ARCH. GESTION PLANI-CONCEPT - RÉNOVATION DE L'HÔTEL DE VILLE**

2022-06-107 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe désire obtenir de l'accompagnement pour la surveillance des travaux d'isolation de la toiture et d'étanchéisation du sous-sol;

CONSIDÉRANT la grande expertise de Martin Desgagné B. Arch. Gestion Plani-Concept;

CONDISÉRANT l'offre de services de Martin Desgagné B. Arch. Gestion Plani-Concept, pour la rénovation de l'hôtel de ville;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde,  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le mandat à la firme Martin Desgagné B. Arch. Gestion Plani-Concept pour :

- la préparation des plans de la mise à niveau;
- la préparation des documents techniques complets en plans et devis pour un appel d'offres;
- l'assistance à la réalisation des travaux.

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer à Martin Desgagné B. Arch. Gestion Plani-Concept un montant de 8 968,05 \$ taxes incluses, à même le budget d'opération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**9.1 OCTROI DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - PARALLÈLE 54 EXPERT-CONSEIL INC. - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉFECTION DU MURET DE SOUTÈNEMENT AU PARC F-X PRIEUR**

2022-06-108 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe désire obtenir de l'accompagnement en ingénierie pour le projet de réfection du muret de soutènement au parc F-X Prieur;

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la réfection du muret ainsi qu'à l'aménagement d'un escalier;

CONSIDÉRANT l'expertise de Parallèle 54 Expert-Conseil inc.;

CONDISÉRANT l'offre de services de Parallèle 54 Expert-Conseil inc. pour les services professionnels nécessaires;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune,  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le mandat à la firme Parallèle 54 Expert-Conseil inc. pour l'accompagnement en ingénierie pour la réfection du muret de



soutènement au parc F-X Prieur;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer à Parallèle 54 Expert-Conseil inc. un montant maximal de 14 601,83 \$ taxes incluses, à même le budget d'opération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.2

**ADHÉSION - PROGRAMME D'ASSURANCE POUR LES OBNL DES MUNICIPALITÉS MEMBRES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)**

2022-06-109

CONSIDÉRANT QUE des organismes à but non lucratif (OBNL) œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la Municipalité ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir ;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et aider ainsi les OBNL;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ procédera sous peu ou a procédé à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un/des assureur(s), qui offrira(ont) la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureur identifié;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde,  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la Municipalité de Saint-Polycarpe à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ a procédé ou procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un/des assureur(s), qui offrira(ont) la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OSBL reconnus par la Municipalité;

DE RECONNAITRE, aux fins de l'appel d'offres public qui fut lancé ou qui sera lancé sous peu, les OBNL suivant(s) :

<b>Centre d'archives de Vaudreuil-Soulanges</b>	12, rue Saint-Jean-Baptiste, Saint-Polycarpe (Québec)
<b>Club multisports Val-des-Prés</b>	71, rue de la Nouvelle-Longueuil

DE TRANSMETTRE cette résolution soit acheminée à l'Union des Municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.3

**AUTORISATION DE SIGNATURE - RACJ - PERSONNE RESSOURCE AUPRÈS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX**

2022-06-110

CONSIDÉRANT l'organisation de la campagne de financement Joie de vivre ensemble au profit de la réfection du Centre Sportif Soulanges;

CONSIDÉRANT la tenue de spectacles extérieurs les 16 et 17 septembre prochains;

CONSIDÉRANT que nous devons désigner une personne-ressource pour la demande de licence de tirage pour l'activité de moitié-moitié auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux;

Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud,  
ET RÉSOLU

DE DÉSIGNER Madame Martine Sauvé, responsable de la campagne de financement, à titre de personne-ressource pour la demande de licence de tirage pour l'activité de moitié-moitié auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.4 **PRÉCISION RÉSOLUTION 2022-05-081 - COMITÉS CONSULTATIFS POUR LA RÉDACTION D'UNE POLITIQUE FAMILIALE ET RÉVISION DE LA POLITIQUE POUR AÎNÉS**

2022-06-111 CONSIDÉRANT la résolution 2022-05-081 sur la création et la mise sur pied d'un comité consultatif - rédaction d'une politique familiale et révision de la politique des aînés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu notamment de préciser le mandat du comité, de confirmer sa composition et d'établir le rôle et les principales responsabilités des membres du comité;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune,  
ET RÉSOLU

DÉTABLIR le mandat du comité de pilotage comme suit :

Mener à bien le processus d'élaboration d'une politique familiale et de la mise à jour de la politique des aînés de la Municipalité, notamment par les actions suivantes :

- 1- Examiner le bilan des actions entreprises dans le cadre de la politique des aînés
- 2- Établir le portrait du milieu, des familles et des aînés
- 3- Recenser les services et les ressources disponibles pour les familles et les aînés
- 4- Déterminer les besoins des familles et des aînés, en particulier en procédant à des consultations auprès de ceux-ci
- 5- Élaborer une politique familiale pour la Municipalité comprenant une mise à jour de sa politique des aînés et un plan d'action

DE NOMMER Madame Annie Robichaud, conseillère poste 4, à titre d'élue responsable des questions familles et aînés;

DE NOMMER Madame Martine Sauvé, adjointe à la direction générale, responsable des loisirs, des sports, culture et vie communautaire, à titre de responsable administratif de la démarche;

DE CONFIRMER la composition du comité, en identifiant les personnes qui en sont déjà membres et celles qui s'y ajoutent:

- Madame Annie Robichaud, conseillère poste 4, élue responsable des questions familles et aînés, présidente du comité;
- Madame Martine Sauvé, adjointe à la direction générale, responsable des loisirs, des sports, culture et vie communautaire, responsable administrative de la démarche;
- Madame Alexe Aumais, citoyenne et représentante des familles;
- Madame Cynthia Pilon, citoyenne et représentante des familles;
- Madame Martine Fabri Forget, citoyenne et représentante des aînés;

- Madame Suzanne Forget, citoyenne et représentante des aînés;
- Madame Amélie Viger, agente de développement communautaire, Maison de la famille Vaudreuil-Soulanges;
- Madame Cinthia Maheu, Agente de planification, programmation et recherche, Chef d'équipe aux sites non traditionnels de vaccination contre la COVID-19, CISSS Montérégie-Ouest

D'ÉTABLIR le rôle et les principales responsabilités des membres du comité comme suit :

1. Se préparer aux rencontres du comité et y participer;
2. Partager et mettre en commun leurs expériences et expertises;
3. Contribuer à la collecte et à la circulation de l'information;
4. Faire de la démarche un projet collectif qui sollicite les forces de tous les acteurs du milieu, dont ceux impliqués auprès des familles et des aînés;
5. Participer aux consultations, à la validation des bilans et des rapports et des outils ainsi qu'à la planification des actions;
6. Valider les enjeux et identifier les objectifs et les moyens pour répondre aux besoins des familles et des aînés;
7. Recommander un projet de politique et de plan d'action au conseil municipal<sup>[1]</sup><sub>[SEP]</sub>.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

<b>10.</b>	<b><u>RÈGLEMENTS</u></b>
10.1	<b>AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 188-2022 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 1 085 900 \$ POUR DES TRAVAUX DE STABILISATION DE LA BERGE DE LA RIVIÈRE DELISLE ATTENANTE AU 2067 CHEMIN ÉLIE-AUCLAIR</b>
2022-06-112	Conformément à l'article 445 du <i>Code municipal du Québec</i> , le projet de Règlement d'emprunt numéro 188-2022 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 085 900 \$ pour des travaux de stabilisation de la berge de la rivière Delisle attenante au 2067, chemin Élie-Auclair est déposé et un avis de motion est donné par Jean-Pierre Ménard à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.
10.2	<b>AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 185-2022 RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT, LA CRÉATION ET LES INTERVENTIONS DU SERVICE INCENDIE</b>
2022-06-113	Conformément à l'article 445 du <i>Code municipal du Québec</i> , un avis de motion est donné par le conseiller François Lalonde à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, le Règlement 185-2022 relatif à l'établissement, la création et les interventions du service incendie sera proposé pour adoption.
10.3	<b>DÉPÔT - RÈGLEMENT 179-2021 RELATIF À LA PRÉVENTION DES INCENDIES</b>
2022-06-114	Suite à l'avis de motion donné par le conseiller François Lalonde lors de la séance ordinaire du 13 septembre 2021 et conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le projet de <i>Règlement 179-2021 relatif à la prévention des incendies</i> est déposé. Ledit règlement est disponible sur le site internet depuis le début de la séance.

10.4 **ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 186-2022 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 484 000 \$ POUR LA RÉFECTION DU DRAINAGE ET TRAVAUX DE PAVAGE SUR LA RUE DES PRÉS**

2022-06-115 CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection du drainage et des travaux de pavage seront effectués sur la rue des Prés;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'emprunter la somme de 484 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés concernent des travaux de voirie et seront entièrement supportés par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 9 mai 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'une séance d'information publique a été tenue afin de présenter le règlement aux citoyens, le 7 juin 2022;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont disponibles pour consultation sur le site internet depuis le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou,  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement d'emprunt numéro 186-2022 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 484 000 \$ pour la réfection du drainage et travaux de pavage sur la rue des Prés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.5 **ADOPTION - RÈGLEMENT 187-2022 RELATIF À L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT**

2022-06-116 CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'article 1094 du Code municipal du Québec, toute municipalité peut, dans le but de mettre à sa disposition les deniers dont elle a besoin pour toutes les fins de sa compétence, constituer un fonds de roulement connu sous le nom de « fonds de roulement » ou en augmenter le montant;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut se doter d'un fonds de roulement d'un montant maximal de 1 060 000 \$, soit 20 % des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE présentement la Municipalité de Saint-Polycarpe a un fonds de roulement de 200 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appliquer un montant de 200 000 \$ au fonds de roulement à même les surplus accumulés et non affectés;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du conseil du 9 mai 2022 et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies du projet de règlement sont disponibles pour consultation sur le site internet depuis le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard,  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement 187-2022 relatif à l'augmentation du fonds de roulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.

**AFFAIRES DIVERSES**

11.1

**AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE AVEC LA COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER CANADIEN PACIFIQUE - ABOLITION DU SIFFLEMENT DE LOCOMOTIVES AUX PASSAGES À NIVEAU DES CHEMINS SAINTE-MARIE, DE BEAUJEU, DE L'ÉGLISE ET ÉLIE-AUCLAIR**

2022-06-117

CONSIDÉRANT QUE la compagnie de Chemin de fer Canadien Pacifique passe sur quatre des passages à niveau sur le territoire de Saint-Polycarpe;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Canadien Pacifique utilise le sifflet de locomotive à ces passages à niveau;

CONSIDÉRANT QUE ces quatre passages à niveau sont situés aux points miliaires (P.M.) 4.65, 35.61, 36.37 et 36.51 de la subdivision Winchester et se retrouvent respectivement sur les chemins portant les noms de chemin Sainte-Marie, de Beaujeu, de l'Église et Élie-Auclair;

CONSIDÉRANT la résolution 2021-06-125 demandant l'interdiction du sifflement des locomotives à ces passages;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Canadien Pacifique et la Municipalité de Saint-Polycarpe désirent signer une convention pour l'abolition des sifflements;

Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud,  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le maire, Jean-Yves Poirier et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Anne-Marie Duval, à signer la convention avec la compagnie Canadien Pacifique abolissant l'utilisation du sifflement des locomotives aux passages à niveau des chemins Sainte-Marie, de Beaujeu, de l'Église et Élie-Auclair;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la compagnie ferroviaire Canadien Pacifique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.

### **PAROLE AUX CONSEILLERS**

Le conseiller Laurent Barsalou tient à féliciter le conseiller Patrice Schoune qui est nouvellement papa.

Le conseiller Patrice Schoune annonce la venue d'un nouveau-né, citoyen de Saint-Polycarpe. Il invite les citoyens à la Brasserie Schoune le samedi 18 juin prochain pour une soirée-bénéfice pour le Centre Sportif Soulanges.

Le conseiller Jean-Pierre Ménard aborde les ébauches du Centre Sportif Soulanges et que le projet de construction avance.

13.

### **PAROLE AU MAIRE**

Monsieur le Maire réitère les félicitations à Monsieur Schoune pour l'arrivée de son bébé.

Il débute avec les travaux qui auront lieu au 2067, chemin Élie-Auclair qui aura enfin lieu cette année après près de 4 ans de fermeture. Il faut s'armer de patience en municipal.

Il aborde également la Campagne Joie de vivre ensemble qui prend son envol ce mercredi, avec le tournoi de golf qui se déroulera à Saint-Zotique.

Il invite les citoyens aux festivités de la Fête nationale de Saint-Polycarpe qui se déroulera au parc Rémi-Gauthier le 24 juin prochain.

Monsieur Poirier rappelle le 100 000 \$ qui a été accordé pour le sentier aménagé au parc Rémi-Gauthier et qui s'inscrit dans le cadre MADA (Municipalité amie des aînés).

Il souligne la présentation de l'œuvre d'art dans le cadre du projet de l'hôpital Vaudreuil Soulanges qui a été inauguré à Saint-Polycarpe, le 3 juin dernier.

Qui dit printemps dit également embellissement de la Municipalité. Monsieur Poirier remercie le comité embellissement et l'équipe des travaux publics pour les décorations qui ornent la municipalité. D'ailleurs, la Municipalité sera évaluée pour les fleurons du Québec.

Monsieur le Maire souligne les travaux qui auront lieu sur le chemin Sainte-Marie. Le chemin qui a avait été abîmé lors des travaux d'aqueduc l'hiver dernier sera réparé durant la semaine.

Il termine en mentionnant que les chemins qui longent la rivière Delisle sont toujours à risque puisque la fondation est plutôt fragile.

14.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Est-ce qu'un feuillet sera envoyé aux citoyens pour la Fête nationale du Québec?

-Est-ce que le chemin Saint-Philippe sera pavé prochainement?

-Est-ce que les rues Saint-Jean-Baptiste, Wilfrid et Cuerrier seront pavées également? (Il y a beaucoup de trous pour se promener)

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

2022-06-118 À 20 h 18 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune,  
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 13 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

La directrice générale et  
secrétaire-trésorière

Le Maire

---

Anne-Marie Duval

---

Jean-Yves Poirier

Je, Jean-Yves Poirier, atteste que  
la signature du présent procès-  
verbal équivaut à la signature par  
moi de toutes les résolutions qu'il  
contient au sens de l'article 142(2)  
du *Code municipal du Québec*